



Fiche de données de sécurité
Conforme au Règlement (UE) n° 2015/830

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: Protéinase S (Proteinase S)
N° d'article: n.d.
N° de la composition: n.d.
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées: Analyses, diagnostics
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, BP 309 – 06906 Sophia-Antipolis – France
Téléphone: +33 (0)4 89 81 43 73, Téléfax: ---, Courriel: info@lanexxo.fr
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
Centre d'information spécialisé en intoxications / Centre Antipoison (ORFILA) **Téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59**

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
Classification et étiquetage conformément à la Directive 1272/2008/EC:
Skin Sens. 1; H317 / Eye Dam. 1; H318
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.
Exemptions applicables: Oui.
Mention(s) d'avertissement: danger
Composant(s): contient la Subtilisine
- Pictogramme(s) de danger:

**Phrases H:**

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Phrases P:

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage particulier:

Aucun(e).

L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à l'utilisateur industriel.

- 2.3 **Autres dangers**
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 2 sur 7
Désignation commerciale: Protéinase S (Proteinase S)	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.10.2017 Remplace la fiche du: ---	

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**

n.a.

3.2 **Mélanges**

Spécification chimique du produit:

Solution aqueuse

Composition:

Substances				Gamme (m%)
N° CAS	N° index	N° CE	N° REACH	
Code(s) des danger / Phrases H				
Subtilisine				
9014-01-1	647-012-00-8	232-752-2	01-2119480434-38-xxxx	5 - 10%
STOT SE 3; H335 / Skin Irrit. 2; H315 / Eye Dam. 1; H318 / Resp. Sens. 1; H334				

Texte des phrases H voir le chapitre 16

Gamme (m%): $x - y \triangleq x \geq - < y$

SECTION 4: Premiers secours

4.1 **Description des premiers secours**

4.1.1 **En cas d'inhalation:**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.1.2 **En cas de contact avec la peau:**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

4.1.3 **Après contact avec les yeux:**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

4.1.4 **En cas d'ingestion:**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

n.d.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 **Moyens d'extinction**

5.1.1 **Moyens d'extinction recommandés:**

Utiliser de la poudre sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.1.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone, Gaz chlorhydrique(HCl).

5.3 **Conseils aux pompiers**

5.3.1 **Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire autonome (appareil isolé). Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 **Autres recommandations:**

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830		Page 4 sur 7
Désignation commerciale: Protéinase S (Proteinase S)		
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis		
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.10.2017 Remplace la fiche du: ---		

8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
n.d.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
9.1.1	Etat physique: liquide	Couleur: incolore	Odeur: caractéristique
			Seuil olfactif: n.d.
9.1.2	Valeur du pH, pur:	n.d.	
	Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %:	n.d.	
9.1.3	Point / intervalle d'ébullition (°C):	n.d.	Point / intervalle de fusion (°C): n.d.
9.1.4	Point d'éclair (°C):	n.a., en creuset fermé	
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10 / A13):	n.a.	
9.1.6	Température d'inflammation (°C):	n.a.	
9.1.7	Auto-inflammation (CEE A16):	n.d.	
9.1.8	Propriétés comburantes:	Aucun(e).	
9.1.9	Risque d'explosion:	Aucun(e).	
9.1.10	Limite inférieure d'explosivité (% vol.):	Aucun(e), supérieure: Aucun(e).	
9.1.11	Pression de vapeur:	n.d.	
	Densité de vapeur (air = 1):	n.a.	
9.1.12	Densité (g/ml):	n.d.	
9.1.13	Solubilité (dans l'eau):	miscible	Soluble dans:
9.1.14	Coefficient de partage (n-octanol / eau):	n.d.	
9.1.15	Viscosité:	n.d.	
9.1.16	Teneur en solvant (m.%):	n.a.	
9.1.17	Décomposition thermique (°C):	n.d.	
9.1.18	Vitesse d'évaporation:	n.d.	
9.2	Autres informations		
	n.d.		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité Aucun(e).
10.2	Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4	Conditions à éviter Protéger de la chaleur.
10.5	Matières incompatibles Incompatible avec des agents oxydants.
10.6	Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 5 sur 7
Désignation commerciale: Protéinase S (Proteinase S)	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.10.2017 Remplace la fiche du: ---	

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Inhalation: n.d.

Ingestion: n.d.

Contact avec la peau: n.d.

Irritation ou corrosion cutanée: n.d.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales: n.d.

Cancérogénicité: n.d.

Toxicité pour la reproduction: n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: d.n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: d.n.d.

Danger en cas d'aspiration: d.n.d.

11.1.1- Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement volatil, et une bonne élimination du produit présent dans l'eau est obtenue par stripage.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g): n.d.

12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g): n.d.

12.6.3 AOX - Remarque: n.d.

12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental: Aucun(e).

12.6.5 Effets nocifs divers: n.d.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830		Page 6 sur 7
Désignation commerciale: Protéinase S (Proteinase S)		
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis		
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.10.2017 Remplace la fiche du: ---		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 **Méthodes de traitement des déchets**
- 13.1.1 Recommandation: R 2 / D 10 Classe de déchets N°: 07 07 99
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
- De plus, respecter les prescriptions administratives locales.
- 13.2 **Traitement des emballages souillés**
- 13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Sinon comme pour les résidus. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.
- 13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	IMDG Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.	IATA Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
n.a.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (UE) n° 2015/830	Page 7 sur 7
Désignation commerciale: Protéinase S (Proteinase S)	
Fabricant / Fournisseur: LANEXXO SARL, 400, avenue Roumanille, F - 06906 Sophia-Antipolis	
Téléphone: +33 (0)489814373, Date de délivrance: 07.10.2017 Remplace la fiche du: ---	

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.